

**S.03.02 - Éléments de hors bilan - Liste des garanties illimitées reçues par le groupe - Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.5.0**

**Observations générales:**

La présente section concerne la déclaration annuelle demandée aux groupes.

En ce qui concerne la valeur Solvabilité II, les instructions définissent les éléments à déclarer dans une perspective de comptabilisation. Les principes de valorisation sont énoncés dans la directive 2009/138/CE, le règlement délégué (UE) 2015/35 et les normes techniques et orientations Solvabilité II.

On entend par «garantie illimitée» une garantie d'un montant illimité, qu'elle soit à échéance fixe ou indéterminée.

Les garanties listées dans le présent modèle ne sont pas déclarées sous S.03.01.

	<b>ÉLÉMENT À DÉCLARER</b>	<b>INSTRUCTIONS</b>
C0010	Code de la garantie	Indiquer le code de la garantie reçue. Ce numéro, attribué par le groupe, doit être unique et rester employé de manière cohérente dans la durée. Il ne peut pas être réutilisé pour d'autres garanties.
C0020	Nom du fournisseur de la garantie	Indiquer le nom du fournisseur de la garantie.
C0030	Code d'identification du fournisseur de la garantie	Indiquer le code d'identification du fournisseur de la garantie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe.  S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément.
C0040	Type de code d'identification du fournisseur de la garantie	Identifier le code utilisé pour le «code d'identification du fournisseur de la garantie». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - LEI 9 - Pas de LEI
C0060	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Identifier l'événement déclencheur. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - Faillite, événement de crédit ISDA (International Swaps and Derivatives Association) 2 - Dégradation de la note attribuée par une agence de notation 3 - Chute du SCR au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 % 4 - Chute du MCR au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 % 5 - Non-respect du SCR 6 - Non-respect du MCR 7 - Non-paiement d'une obligation contractuelle 8 - Fraude 9 - Non-respect d'une obligation contractuelle liée à la cession d'actifs 10 - Non-respect d'une obligation contractuelle liée à l'acquisition d'actifs 0 - Autre
C0070	Événement déclencheur spécifique	Décrire l'événement déclencheur si l'entreprise a sélectionné «0 - Autre» pour C0060 «Événement(s) déclencheur(s) de la garantie».
C0080	Date de prise d'effet de la garantie	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de prise d'effet de la couverture du contrat.
C0090	Fonds propres auxiliaires	Indiquer si la garantie est classée dans les fonds propres auxiliaires et est déclarée au titre des éléments suivants de S.23.01: - les lettres de crédit et les garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE (C0010/R0340); - les lettres de crédit et les garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE (C0010/R0350). Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - Classement dans les fonds propres auxiliaires 2 - Pas de classement dans les fonds propres auxiliaires